

CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DIVULGUÉ PUBLIÉ OU DIFFUSÉ  
DANS OU VERS LES ÉTATS-UNIS, LE CANADA, LE JAPON OU L'AUSTRALIE OU TOUT AUTRE  
JURIDICTION OÙ CELA DONNERA LIEU À UNE INFRACTION À LA LÉGISLATION PERTINENTE

## Interinvest propose un dividende optionnel à ses actionnaires et communique les conditions à ce propos

L'assemblée générale a décidé de distribuer pour l'exercice 2016 un dividende brut de € 1,40 par action. Après la retenue du précompte mobilier de 30% le dividende net s'élève donc pour l'exercice 2016 à € 0,98 par action.

Le conseil d'administration a ensuite décidé le 4 mai 2017 de présenter aux actionnaires d'Interinvest Offices & Warehouses (ci-après 'Interinvest') un dividende optionnel pour l'exercice 2016. Lors d'un dividende optionnel les actionnaires ont la possibilité d'apporter leur créance, qui résulte de la distribution du bénéfice, dans le capital de la société, en échange de l'émission d'actions nouvelles, en plus de la possibilité de recevoir le dividende en espèces ou d'opter pour une combinaison des deux options précédentes.

Les fonds non payés en espèces consolideront la croissance de la société, généreront des possibilités d'investissements dans l'immobilier logistique et de réorientation dans le portefeuille de bureaux et contribueront au renforcement de la structure du bilan de la société.

L'actionnaire a le choix de recevoir le dividende en espèces ou de l'apporter contre des actions, comme suit:

- **Distribution du dividende en espèces**

Le coupon no. 18 donne droit à un dividende brut de € 1,40 ou € 0,98 net par action (après déduction du précompte mobilier de 30%).

- **Apport du dividende en échange d'actions nouvelles d'Interinvest**

Il peut être souscrit à une action nouvelle par l'apport de 22 coupons no. 18 (chacun à hauteur du dividende net de € 0,98)

Le prix de la souscription par un actionnaire s'élève donc à  $22 \times € 0,98 = € 21,56$  pour une action nouvelle.

Cela revient à une décote de 4,4% par rapport à la moyenne des cours d'ouverture de l'action Interinvest des 10 jours boursiers précédant la décision du conseil d'administration et de 3,8% par rapport au cours d'ouverture de l'action Interinvest du mercredi 3 mai 2017, chaque fois après déduction du dividende brut de l'exercice 2016.

- **Une combinaison des deux options précédentes.**

## Modalités du dividende optionnel

- L'action cote à l'inclusion du coupon no. 18 jusqu'au jeudi 4 mai 2017 inclus.
- À partir du vendredi 5 mai 2017 l'action est cotée ex coupon no. 18.
- Les actionnaires sont priés de communiquer leur choix entre les modalités de paiement à leur institution financière entre le lundi 8 mai et le jeudi 18 mai 2017 (16h00).
- Le Mémorandum d'information sera disponible à partir du lundi 8 mai 2017 sur le site web et comprendra toutes les autres informations:  
<http://corporate.intervest.be/fr/offices>.
- Comme prévu dans le calendrier financier le rapport intermédiaire relatif aux chiffres trimestriels au 31 mars 2017 est communiqué le jeudi 4 mai 2017 après fermeture de la bourse.
- Les actionnaires qui n'expriment aucune préférence seront payés automatiquement et exclusivement en espèces.
- Après la période de choix le résultat sera traité et communiqué ensuite le lundi 22 mai 2017 (après clôture de la bourse).
- A partir du mardi 23 mai 2017 la distribution effective du dividende aura lieu, en fonction du choix de l'actionnaire, sous forme de l'émission d'actions nouvelles en échange de l'apport des droits de dividendes, ou par le paiement du dividende pour 2016 en espèces, ou une combinaison des deux.
- Les actions nouvelles créées seront en principe cotées à partir du mardi 23 mai 2017 et seront donc négociables à partir de cette date.
- Les actions nouvelles participeront aux résultats à partir du 1 janvier 2017 (premier dividende payable en mai 2018).
- Pour les actionnaires bénéficiant à l'égard du précompte mobilier d'une réduction du précompte immobilier ou d'une exemption du précompte mobilier, l'apport de la créance de dividende s'élèvera à € 0,98 par action, et le solde résultant de la réduction ou de l'exemption du précompte mobilier sera payé en espèces à partir du mardi 23 mai 2017. Les actionnaires se trouvant dans une telle situation doivent fournir l'attestation usuelle, via leur institution financière, au service financier d'ING Belgique SA (l'institution financière qui garantit les services financiers relatifs à l'action Intervest).

## Information relative aux droits liés à la détention d'actions

Date de détachement du coupon (Ex dividend date)*	Vendredi 5 mai 2017
Date d'arrêté (Record date)**	Lundi 8 mai 2017
Période pour le choix entre le paiement (i) en espèces ou (ii) en actions nouvelles ordinaires ou (iii) une combinaison des deux options précédentes	Lundi 8 mai jusqu'au jeudi 18 mai 2017 (16h00)
Date de paiement en espèces et/ou de la livraison des titres	À partir du mardi 23 mai 2017
Service financier	Banque ING SA (agent payeur principal) ou une autre institution financière au choix
Coupons	Coupon no. 18

\* Date à partir de laquelle la négociation en bourse s'effectue sans droit au versement de dividendes à venir.

\*\* Date à laquelle les positions sont arrêtées afin d'identifier les actionnaires ayant droit au dividende.

La décision d'augmenter le capital (et la modification des statuts qui en découle) est soumise à la condition suspensive additionnelle de l'approbation de l'opération par la FSMA, laquelle approbation est inscrite à l'ordre du jour de la réunion du comité de direction de la FSMA qui est prévue le 9 mai 2017.

*Cette information ne constitue pas une recommandation relative à quelque offre. Les personnes qui envisagent un investissement dans des instruments financiers sont priées de demander un avis à un conseiller financier compétent, spécialisé dans de tels placements. Ce communiqué de presse et autres informations mis à disposition dans le cadre du dividende optionnel ne constituent pas une offre ou demande de souscrire à des actions d'Intervest ou d'acheter celles-ci aux États-Unis, et elle ne forme pas non plus une offre ou demande de souscription à des actions d'Intervest ou d'acheter celles-ci dans n'importe quelle juridiction où telle offre est interdite avant d'avoir été enregistrée ou qualifiée par des lois applicables à la juridiction concernée. Cela ne constitue également pas une offre ou demande à n'importe quelle personne qui légalement n'est pas autorisée à recevoir telle offre ou demande. Les actions d'Intervest n'ont pas été et seront pas enregistrées sous l'US Securities Act de 1993 et les titres ne pourront être offerts ou cédés aux États-Unis sans enregistrement par l'US Securities Act de 1993 ou exemption d'enregistrement et Intervest n'a pas l'intention d'organiser une offre de titres aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon, ou pour quelque autre résident, titulaire d'un titre de séjour ou citoyen des États-Unis, du Canada, d'Australie ou du Japon. Ni cette information contenu ni une copie ne peut être emporté ou envoyé de et vers, soit répandu directement soit indirectement aux États-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon, ou ailleurs en dehors de la Belgique. La diffusion de cette information peut être soumise à des restrictions légales et les personnes venant à disposer de cette information doivent s'informer des restrictions éventuelles et les respecter.*

**Intervest Offices & Warehouses SA (ci-après Intervest)**, fondée en 1996, est une société immobilière réglementée publique (SIR) dont les actions sont cotées sur Euronext Brussels (INTO) depuis 1999. Intervest investit en Belgique dans des immeubles de bureaux et propriétés logistiques de première qualité, loués à des locataires de premier ordre. Les biens immobiliers dans lesquels il est investi sont principalement des immeubles modernes, situés à des emplacements stratégiques dans et en dehors du centre des villes. La partie se rapportant aux bureaux dans le portefeuille immobilier est concentrée sur l'axe Anvers-Malines-Bruxelles; la partie logistique sur l'axe Anvers-Bruxelles-Nivelles et Anvers-Limbourg-Liège. Intervest se distingue lors de la location d'espaces en allant au-delà de la location de mètres carrés uniquement. La société va *beyond real estate* en offrant des 'solutions clé en main': une solution globale sur mesure et pour le client comprenant les plans, l'aménagement, la coordination des travaux et le suivi budgétaire.

**Pour plus d'informations veuillez contacter:**  
INTERVEST OFFICES & WAREHOUSES SA,  
société immobilière réglementée publique de droit Belge,  
Jean-Paul SOLS - ceo ou Inge TAS - cfo, T. + 32 3 287 67 87.  
<http://corporate.intervest.be/fr/offices>